

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>		
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 3 avril 2023	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
<h3>Création de postes en accroissement saisonnier d'activité Piscine et SPED</h3>		
DÉLIBÉRATION N° 2023-050 En exercice : 38 Titulaires présents : 28 Suppléant : 1 Pouvoirs : 6 Absents : 2 Excusé : 1 Nombre de votants : 35	Le trois avril de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Sébastien RICHARDOT secrétaire de séance.	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	E		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023

Objet

**Création de postes en accroissement
saisonnier d'activité - Piscine et SPED**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230403-D2023_050-DE

Délibération n°2023

050

Page 2 sur 2

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la saison estivale notamment à la piscine intercommunale des Sept Chevaux et au Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- ✓ **DECIDE** de créer des emplois non permanents en référence au grade d'adjoint technique territorial, Opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) ou Opérateur territorial des APS qualifié pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois allant du 1^{er} juin au 31 octobre inclus,
- ✓ **PRECISE** que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié en raison de la période qui nécessite de renforcer les services de collecte des ordures ménagères, de surveillance et entretien de la piscine intercommunale des Sept Chevaux ;
- ✓ **PRECISE** que le ou les agents seront recrutés à temps complet (35 h hebdomadaires) OU à temps non complet suivant les besoins des services, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions suivantes :
 - Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)
Adjoint technique chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés ou ceux issus de la collecte sélective jusqu'au lieu de traitement.
 - Piscine intercommunale des Sept Chevaux
 - Adjoint technique chargé de l'accueil du public, de l'encaissement des entrées, de la surveillance/nettoyage/hygiène des locaux.
 - Opérateur des APS chargé de la surveillance du bassin.
- ✓ **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : niveau scolaire, diplôme, expérience professionnelle.
- ✓ **DECIDE** de fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum (IB 367) / indice majoré minimum (IM 340) et l'indice brut maximum (IB 486) / indice majoré maximum (IM 420),
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

